

1. *Débitrice:* **Mayerat SA**, La Perraudettaz,
1422 Grandson
2. *Durée du sursis concordataire:* 4 mois jusqu'au
25.11.2006
3. *Commissaire:* Laurent Burlet de la Fiduciaire Burlet SA à
Yverdon-les-Bains
4. *Remarques:* Par décision du 24 juillet 2006, communiquée
le même jour, le Président du tribunal d'arrondissement de
La Broye et du Nord vaudois accorde à Mayerat SA en liqui-
dation un sursis concordataire et confirme l'effet suspensif
à toutes poursuites actuelles ou futures contre la re-
quérante.
Une nouvelle audience pour statuer sur le sursis concorda-
taire accordé le 24 juillet 2006 à Mayerat SA est fixée au
jeudi 23 novembre 2006 à 10h00, en salle du tribunal à
Yverdon-les-Bains, rue des Moulins 8. Les créanciers in-
téressés peuvent se présenter à cette audience.

Tribunal d'arrondissement de la Broye
1401 Yverdon-les-Bains

(03487544)